



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/09/19/2 portant sur

ADOPTION D'UN AVIS RENDU PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIÈRE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 19 septembre 2022

PARTICIPANTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal - Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique - représentant Jean Paul CATANESE, **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

46 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, HOELLARD Michèle, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, Geneviève CERAGIOLI, DELHOMME Christian, DHOSTE Marie-Chantal, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

Monsieur MARIO Pierre, **Membres Élus Titulaires**, arrivé après les délibérations n'a pu participer aux votes



EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LAYLY Eric, MANE Jean, MARTINON Martine, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, GOLDNADEL Franck, KLEINKLAUS Christophe, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, MANSI Théo, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur, MOLINES Gérard, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, EBEL Jean-Marie, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, Marcel RAGNI, VALENSA Marcello, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VUS :

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA, rendu lors de sa séance du 12 septembre 2022.

CONSIDÉRANT :

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale de l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 12 septembre 2022, concernant la modification simplifiée n°2 du PLU du SCoT'Ouest des Pays de Lérins / Pays de Grasse.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ADOPTENT** l'Avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Pays de Lérins / Pays de Grasse Septembre 2022	Modification simplifiée n°2 du SCoT'Ouest Enjeu : énergie renouvelable → Ajout de pictogrammes sur les cartes et précision ajoutée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs concernant les projets de parcs photovoltaïques. → 4 communes concernées (Andon, Saint-Auban, Séranon et Valderoure)	Avis favorable



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 46 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 43

Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 43

Nice, le 19 septembre 2022

Le Secrétaire


Anne LECHACZYNSKI



Le Président


Jean-Pierre SAVARINO